

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 juillet 2014

---

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 191 (Rect)

présenté par

M. Fasquelle, M. Straumann, M. Hetzel, M. Le Fur, M. Terrot, M. Marc, Mme Genevard,  
M. Gaymard, M. Decool et M. Poisson

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À l’alinéa 4, substituer au mot :

« suivantes »

les mots :

« et des départements suivants ».

II. – En conséquence, substituer aux alinéas 5 à 17 le tableau suivant :

«

Nouvelles régions	Départements
Alsace et Lorraine	Haut-Rhin, Bas-Rhin, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges.
Aquitaine et Limousin	Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.
Auvergne et Rhône-Alpes	Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Ain, Ardèche, Drome, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie.
Bourgogne et Franche-Comté	Territoire de Belfort, Doubs, Jura, Haute Saône, Nièvre, Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Yonne.
Bretagne	Côte-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan
Centre et Poitou-Charentes	Eure-et-Loir, Loiret, Cher, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne.
Champagne-Ardenne et Picardie	Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Oise, Aisne.
Île-de-France	Paris, Hauts de Seine, Essonne, Yvelines, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise.
Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées	Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Ariège, Aveyron, Tarn, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées
Nord-Pas-de-Calais	Nord, Pas-de-Calais, Somme
Basse-Normandie et Haute-Normandie	Seine-Maritime, Eure, Calvados, Manche, Orne.
Pays-de-la-Loire	Sarthe, Mayenne, Vendée, Maine-et-Loire, , Loire-Atlantique.
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse.

. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement dans le cas où l'amendement visant à faire fusionner le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie ne serait pas adopté.

---

Le texte actuel prévoit la fusion des réseaux constitués dans les Régions Picardie et Champagne-Ardenne. Or, cela ne garantit en aucun cas des gains pour chacune d'entre elles. Bien au contraire, en diluant les stratégies menées par chacune d'entre elles, sans qu'aucune raison ne permette de dégager une dynamique nouvelle partagée, cette éventuelle fusion suffirait à fragiliser les dynamiques de développement auxquelles nous assistons aujourd'hui.

En effet, ne pas fusionner ces deux régions d'interdit pas de renforcer les coopérations comme celle engagée pour le pôle compétitivité à vocation Industrie et Agro ressources. En revanche, fusionner le Nord Pas-de-Calais et le département de la Somme, le plus picard des départements français, reviendrait à mutualiser des dynamiques de développement déjà très convergentes à ce jour. Par exemple, le projet Canal Seine Nord Europe dont les enjeux sont tournés vers la mer ne serait que renforcé. Alors que ce projet apparaîtrait désuet si son poids était tourné vers l'Est en cas de fusion avec la région Champagne-Ardenne. Le Nord Pas-de-Calais est une région bénéficiant de grands atouts indispensables à la bonne gestion de ce projet.

De plus, les Samariennes et les Samariens se considèrent totalement picards à l'inverse des habitants de l'Aisne ou de l'Oise, plus partagés, qui se sentent parfois davantage franciliens. D'un point de vue géographique, la fusion entre cette région et ce département rapprocherait le Grand Site de France Baie Somme, voisin de la Côte d'Opale et ce site serait une étape plus qu'incontournable pour le tourisme et l'économie de cette nouvelle région.

Comme Monsieur Buisine, député de la Somme l'a précisé, historiquement, « étaient picards ceux qui ne parlaient pas le flamand. » Ainsi, une majeure partie du Pas-de-Calais était unie avec la Somme. Aujourd'hui encore, la Somme a plus de proximité avec son alter ego le Pas-de-Calais que seule l'Authie sépare.

D'un point de vue culturel, économique et patrimonial, la Somme doit être rattachée à la future grande région Nord-Pas-de-Calais pour contribuer intelligemment au redressement de notre pays.